



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5401

Lyon 9e - Cession au profit de la SERL d'un lot de copropriété à usage de parking nécessaire au projet de restructuration du parvis de la tour panoramique de la Duchère située avenue du Plateau - EI 09296 - N° inventaire 09296 A 001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5401 - LYON 9E - CESSION AU PROFIT DE LA SERL D'UN LOT DE COPROPRIETE A USAGE DE PARKING NECESSAIRE AU PROJET DE RESTRUCTURATION DU PARVIS DE LA TOUR PANORAMIQUE DE LA DUCHERE SITUEE AVENUE DU PLATEAU - EI 09296 - N° INVENTAIRE 09296 A 001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par acte du 10 novembre 1998, la Ville de Lyon est devenue propriétaire d'un emplacement de parking aérien dépendant de la copropriété de la tour panoramique de la Duchère située 5 avenue du Plateau à Lyon 9^{ème}.

Ce bien constitue le lot n° 510 de la copropriété laquelle est édifée sur la parcelle cadastrée AS 14. Il représente 75/152 millièmes des parties communes de cette dernière.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Duchère, la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC, va procéder au réaménagement du parvis de la tour panoramique et de ses abords.

Pour ce faire, la SERL s'est d'ores et déjà rendue propriétaire du bâtiment en forme de U situé au pied de la tour panoramique ainsi que des lots à usage de places de parkings situés notamment sur le socle du tènement.

Afin de maîtriser l'ensemble du foncier nécessaire à ce projet, elle doit acquérir auprès de la Ville de Lyon l'emplacement de parking correspondant au lot n° 510 de la copropriété.

Il vous est donc proposé de céder le bien sus visé, libre de toute occupation, au profit de la SERL, au prix de 4 000 euros conformément à l'estimation de France Domaine en date du 20 août 2019.

Il convient de préciser que les frais notariés afférents à cette opération seront pris en charge par la SERL.

Vu l'avis n° 2019-389V1388 de France Domaine en date du 20 août 2019 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire du 9^{ème} arrondissement rendu par courrier en date du 12 décembre 2019 ;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La cession par la Ville de Lyon au profit de la SERL, aux conditions précitées, du lot de copropriété n° 510, lot à usage de parking, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme foncier VDL.
- 4- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° inventaire	Désignation	Surface cédée m ²	Surface totale m ²	Compte nature	Montant €
09296A001	Tour panoramique de la Duchère Emplacement de parking aérien – lot n° 510 (GIMA 09296 A 004)	15,00	352.11	2138	4 000,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY